



VILLEMOMBLE HANDBALL

TEL./FAX/RÉPONDEUR : 01.49.35.11.42

www.villemomble-hb.com / contact@villemomble-hb.com

INSCRIPTION SAISON 2011/2012

DOCUMENTS A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

- Fiche d'inscription remplie et signée recto-verso (signature des parents obligatoire pour les mineurs)
- Bordereau fédéral
- Certificat médical
- Cotisation (payable le jour de l'inscription, possibilité de payer en 3 fois avec nom au dos des chèques (chèque libellé à l'ordre de VILLEMOMBLE HANDBALL ou VHB) septembre / octobre / novembre
aucune demande de licence ne sera déposée auprès de la Ligue sans le règlement complet ⁽¹⁾)
- 2 Photos (merci de bien vouloir noter le nom au dos de chaque photo)

+

POUR LES NOUVEAUX ADHERENTS (obligatoire) :

- photocopie de la carte d'identité, du livret de famille ou du passeport**

TARIFS SAISON 2011/2012* (cotisation à l'ordre de VHB)

Ecole de Hand (nés en 03/04/05) :	105 €
Catégorie – 12 ans (nés en 00/01/02) :	140 €
Catégorie – 14 ans (nés en 98/99) :	155 €
Catégorie – 16 et – 18 ans (nés en 94/95/96/97) :	170 €
Seniors (nés en 93 et avant) :	185 €
Vétérans	100 €

Réservé VHB Type : C / R / M

Paiement :

NOM : NOM DE JEUNE FILLE :

Prénom :

Adresse :

Ville : Code postal.....

Date de naissance : . . / . . / Ville de naissance : Département :

Numéro de Téléphone : merci de nous communiquer obligatoirement 1

de téléphone

Signature du licencié

Signature du représentant légal
pour les mineurs

Tel domicile	
Tel portable	
Tel en cas d'urgence	
Adresse E.mail ⁽²⁾	
Profession des parents (facultatif)	

Une réduction « club » de 15 € sera appliquée pour chaque inscription supplémentaire (d'un même foyer, même adresse) sauf pour les vétérans.

Le dispositif A.R.S.⁽¹⁾ sera appliqué pour les ayants droit (sous réserve de la présentation de l'attestation de la Caisse d'Allocations Familiales – date limite 30 septembre 2011). **Ce dispositif n'est pas cumulable avec la réduction « club ».**

* Que comprend la cotisation ?

- La souscription à l'assurance de la Fédération Française de Handball
- La participation au fonctionnement du Comité Départemental de Handball de Seine-Saint-Denis
- La participation au fonctionnement de la Ligue Paris Ile de France Est de Handball
- La participation au fonctionnement de la Fédération Française de Handball
- L'équipement du joueur qu'il gardera en fin de saison (le maillot et le short – école de hand le maillot)
- Et enfin le solde pour Villemomble Handball pour le fonctionnement du club (formulaires spécifiques, timbres, consommables, frais de téléphone, etc...).

⁽¹⁾ Pour la saison 2011-2012, **les adhérents bénéficiaires de l'Allocation Rentrée Scolaire (ARS) de la Caisse d'Allocations Familiales ne paieront que 70% du montant de la cotisation.** Pour ceux qui n'auraient pas encore effectué leur déclaration de revenus auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, il y aura possibilité de faire deux chèques de 35% chacun puis un troisième chèque représentant les 30% restant. Dans ce cas précis, dès réception de l'attestation de versement de l'ARS de la Caisse d'Allocations Familiales, le licencié ou le responsable légal devra la fournir au club dans les meilleurs délais (et avant le 30 septembre 2011). Sans quoi, le troisième chèque sera encaissé.

⁽²⁾ Selon la loi informatique et libertés du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous à Villemomble Handball, Salle Paul Delouvrier- 33/35 route de Noisy - 93250 VILLEMOMBLE. Certaines informations (nom, prénom, âge...), photographies et vidéos pourront être utilisées et diffusées sur différents médias y compris le réseau Internet. L'adhérent est informé des risques particuliers liés à l'utilisation du réseau Internet, et notamment du fait que des informations relatives à des données personnelles le concernant peuvent être captées et/ou transférées, y compris dans des pays n'assurant pas un niveau de protection adéquat des données personnelles.

Vous pouvez vous opposer partiellement ou totalement à cette diffusion, toutefois, votre accord est réputé tacitement acquis en l'absence de votre réponse au delà d'un délai de 15 jours après signature de cette fiche d'inscription

Je soussigné(e)

Nom Prénom reconnaît avoir lu et accepté dans son intégralité le règlement intérieur de l'association.

Signature du licencié

Signature du représentant légal
pour les mineurs